

Assemblée Générale de l'association des maires des Alpes de Haute-Provence

Texte de la motion signée par les maires en faveur de l'élevage de montagne

Les élus des Alpes-de-Haute-Provence,

Mobilisés autour des difficultés rencontrées par l'élevage de plein air face aux loups, et par conséquent inquiets de l'impact sur toute l'économie des territoires montagnards et ruraux, affirment leur pleine solidarité à l'élevage et à aux acteurs économiques de la ruralité ;

Convaincus que :

- L'élevage pastoral est nécessaire pour l'économie des territoires de montagne et ruraux,
- Le maintien du pâturage est le gage de l'entretien des paysages et de la préservation de la biodiversité,
- L'élevage pastoral répond aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de proximité, qualité, lien au terroir, sécurité alimentaire et sanitaire.

Font le constat que :

- Les pertes directes et indirectes sur les troupeaux sont lourdes dans toutes les zones de présence du loup et deviennent inacceptables,
- Les moyens de protection sont de moins en moins efficaces face à des loups qui s'adaptent et ne craignent plus l'homme,
- Les chiens de protection, imposés en raison de la présence des loups, deviennent une contrainte majeure pour la fréquentation de la montagne et l'économie touristique, avec de forts conflits d'usage avec les autres activités.

Refusent :

- l'abandon et l'ensauvagement de leurs territoires
- que la responsabilité pénale des problèmes pouvant résulter des chiens de protection retombe sur les éleveurs
- Le principe de protection des hybrides du loup de souche italienne présent en France qui constituerait une menace pour la survie de l'élevage ;

Affirment :

- La nécessité de faire connaître la réalité du problème du loup et de la souffrance des éleveurs
- Notre choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants

Prenons note des nouvelles orientations affirmées par la Ministre de l'Ecologie facilitant les tirs de loups ;

Mais exigent :

- le respect du travail et de la vie de tous les éleveurs confrontés au loup
- aux pouvoirs publics de représenter les éleveurs et de protéger leur activité et la qualité de leurs produits
- une régulation opérationnelle du loup avec des moyens adaptés et obligation de résultat, avec une réactivité réelle des pouvoirs publics prenant en compte les situations de détresse locale. Ces décisions pourraient être prises au niveau local en mobilisant notamment les chasseurs, et appelées à se traduire en plan de chasse, et dont la charge ne repose pas sur les seuls éleveurs ;
- un déclassement du loup de la Convention de Berne et de la Directive Habitat, de façon à sécuriser le cadre juridique facilitant la régulation des loups.